

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1795 20 juillet 2015

SOMMAIRE

Air Properties S.A	86122	Earlsfort Luxco S.à r.l.	86151
Banque Internationale à Luxembourg	86159	HF Immobilier S.A	86123
Bock Capital Investors S.à r.l	86127	JP Commercial XIV S.à r.l	86121
BSI Flex	86114	Lorito Holdings S.à r.l	86160
Cadmos Fund Management	86116	Mangrove Investment Holding SPF	86114
Caisse Raiffeisen Kayl-Roeser	86116	Marnix Luxembourg S.à r.l	86121
Capita Fiduciary S.A	86115	MC Finance S.à r.l	86114
Cap Sud S.A	86115	Munin Investments S.à r.l	86114
Carmel Capital IX S.à r.l	86116	Nargios S.à r.l	86114
CD Publicité Lux S.à r.l	8611 7	Pariffa S.A.H	86120
Chauffage Sauerwiss S.A	86117	Penning, Biermann & Associés Sàrl	86120
City RE 21 S.à r.l	86121	Picabo S.A	86120
City RE 24 S.à r.l	86116	Pimco Global Advisors (Luxembourg) S.A	86120
City RE 25 S.à r.l	86115	RCAF VI Mallard Finance Limited	86135
Compagnie Luxembourgeoise de Financement		Reconsult I S.à r.l	86119
de Commerces	86118	Rentatruck S.à r.l	86126
Consciences Invest	86117	Rhine Germany Mezzco S.à r.l	86155
Corniston Holding S.A		Simrace S.à r.l.	86118
Coveris Intermediate Holdings S.à r.l	86149	Slyngso Informatique Sàrl	86118
Credit Opportunities European Funding S.à		SOF-10 Aparthotel Holdco S.à r.l	86160
r.l.	86115	Svenska Re	86118
Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg)	06110	Ts Influence Holdings (Lux) S.à r.l	86117
S.A.		XGo	86136
C.R. Entreprises S.A.		ZHS Holding 5	86138
Doduco S à r l	26110		



BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076612/9.

(150088263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Mangrove Investment Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 110.623.

L'adresse de M. Gérard Lopez a été modifiée au 22, Arlington Street 2 nd Floor SW1A 1RD London, Royaume-Uni. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015075476/10.

Nargios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 5, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 181.549.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015075511/10.

(150086008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Munin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Munin Investments S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015075472/11.

(150085985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

MC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 158.064.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015075483/14.

(150085631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.



Corniston Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 169.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076633/9.

(150087210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Capita Fiduciary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.939.

La liste des signatures autorisées de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015076644/10.

(150088521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Cap Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAP SUD S.A.

Référence de publication: 2015075897/10.

(150087041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Credit Opportunities European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.031.

EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald. Signature.

Référence de publication: 2015076639/12.

(150087399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

City RE 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.825.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075865/13.

(150086705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



Caisse Raiffeisen Kayl-Roeser, Société Coopérative.

Siège social: L-3440 Dudelange, 73, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075891/9.

(150086351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Cadmos Fund Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.883.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075888/10.

(150086804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

City RE 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.824.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075864/14.

(150086706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Carmel Capital IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 219.812.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.260.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 12 mal 2015 que:

- Stef Oostvogels a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2015;
- Frédéric Feyten, né le 2 juillet 1966 à Bonheiden, Belgique, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 12 mai 2015, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

- 1. M. Dominic Spiri, gérant;
- 2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
- 3. M. Frédéric Feyten, gérant;
- 4. M. Stéphane Hadet, gérant; et
- 5. Mme Clarissa Beresford, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015075898/21.

(150086795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



Consciences Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 11, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 171.875.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075881/9.

(150087039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

CD Publicité Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 89.342.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.2015.

Référence de publication: 2015075904/10.

(150086813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Ts Influence Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015078881/17.

(150089786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Chauffage Sauerwiss S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.401.837,88.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 51.677.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 mai 2015 à 18h30

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Michel MARCHAND et Marc HAAGEN jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée nomme Madame Tania GARCIA FERNANDES, 29 rue Lydie Schmit L-8242 Mamer, entant que nouveau membre du conseil d'administration pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée mandate la société A3T S.A., 44 bvd G-D. Charlotte L-1330 Luxembourg, entant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2015075912/18.

(150086801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



Simrace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 160.918.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078827/9.

(150089483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Slyngso Informatique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 82.937.

Les comptes annuels au 01-01-2012 au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078832/10.

(150089976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerces, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.741.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social en date du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT DE COMMERCES S.A.

Référence de publication: 2015075928/16.

(150087346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Svenska Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 32.053.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 avril 2015.

Le président a requis la nomination de cinq Administrateurs.

Les personnes suivantes, éligibles à la fonction d'Administrateur de la Société, ont été dûment élues jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

Mr Nicklas GRIP

Mr Jean-Luc DEBRY

Mr Ulf RIESE

Mme Maria BOVIN-HEDEFALK

Mr Magnus BERGLUND

tous avec adresse professionnelle au 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg

L'Assemblée a procédé à l'élection d'un réviseur externe.

KPMG Audit, Luxembourg a été élu réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016

Référence de publication: 2015078849/19.

(150089655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.



Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.630.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Mai 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015075934/14.

(150086718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Reconsult I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 188.218.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 26 mai 2015, avec effet à ce jour, que Monsieur Raphaël Slowik a cédé 12500 parts sociales ordinaires qu'il détenait dans la société Reconsult I S.à r.l.. à la société PB PCR3 S.à r.l., ayant son adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg; 121 Avenue de la Faïencerie.

La société PB PCR3 S.à r.l. devient alors l'associé unique de la société Reconsult I S.à r.l. en détenant 12500 parts sociales ordinaires.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015078774/16.

(150089734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Doduco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.191,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associés de la Société en date du 20 mai 2015

En date du 20 mai 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- de nommer Madame Laetitia ANTOINE, née le 30 mars 1973 à Woippy, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gabriel YUEN, gérant de classe A
- Monsieur William Martin SHOCKLEY, gérant de classe A
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B
- Madame Laetitia ANTOINE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Doduco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015075938/24.

(150086733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078746/9.

(150090155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Penning, Biermann & Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 123.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015078750/10.

(150089801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Picabo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.489.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 avril 2015 que M. Marco RIES, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011, en remplacement de SG SERVICES Sàrl, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015078755/14.

(150090375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pimco Global Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.871.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2015, l'associé unique de la société PIMCO Global Advisors (Luxembourg) S.A. a pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:
 - * Ryan Patrick Blute
 - * Emanuele Ravano
 - * Jeffrey Michael Sargent
- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en leur fonction de réviseur d'entreprises agréé de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Veuillez noter que le réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avait changé sa forme sociale de société à responsabilité limitée en société coopérative avec prise d'effet au 30 juin 2012. En outre, son siège social avait été transféré du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, avec date d'effet au 20 octobre 2014

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015078756/21.

(150090133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.



JP Commercial XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 163.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076117/9.

(150086643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015075847/10.

(150087036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

City RE 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.799.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075861/14.

(150086709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Marnix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 195.975.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 20 mai 2015 les décisions suivantes:

- Reconnaître la démission de M. Roel Schrijen en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- nommer M. Emil Haraldsson, né le 4 avril 1979 à Landeryd, Suède, demeurant professionnellement au c/o Brunswick Invest II AB, Norrlandsgatan, 15, 111 43 Stockholm, Suède, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- nommer M. David Anving, né le 19 février 1982 à Tvååker, Suède, demeurant professionnellement au 250 Kings Road, SW3 5UE Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
 - reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:
 - * Emil Haraldsson;
 - * David Anving.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076167/21.

(150087054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



Air Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.427.

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois AIR PROPERTIES S.A. ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.427, constituée suivant acte notarié en date du 25 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 septembre 2013 numéro 2401 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 11 décembre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 janvier 2015 numéro 178.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maud DOZOT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Cheryl GESCHWIND employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon avec effet au 21 mai 2015.
- 2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, vers L-8399 Windhof, 6 rue d'Arlon avec effet au 21 mai 2015.

Deuxième résolution:

Suite à la première résolution, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social est établi à Windhof, commune de Koerich.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: M. DOZOT, C.GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14882. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): P.MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.



Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075787/54.

(150086669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

HF Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhoff, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.970.

L'an deux mille quinze, le douze mai,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois HF Immobilier S.A. ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.970, constituée suivant acte notarié en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mars 2010 numéro 469, et dont les statuts n'ont pas été modifiés(ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maud DOZOT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Cheryl GESCHWIND employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon avec effet au 21 mai 2015.
- 2. Modification subséquente de l'article 2 et de l'article 7.3 des statuts.
- 3. Création de catégories A et B d'administrateurs, modification des pouvoirs de signature engageant la société, et nominations d'administrateurs, respectivement de catégorie A et B.
 - 4 Modification des articles 9, 10, 11 et 13 des statuts de la société.
 - 5. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, à L-8399 Windhof, 6 rue d'Arlon avec effet au 21 mai 2015.

Deuxième résolution:

Suite à la première résolution, l'assemblée décide de modifier les articles 2 et 7.3 des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Windhof, commune de Koerich.
- 2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique.»
- «7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Windhof, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai,



à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de créer des catégories A et B d'administrateurs au sein du Conseil d'administration.

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour aux fonctions d'administrateurs de catégorie A, et pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Stéphan SONNEVILLE, né à Namur, le 26 août 1963, demeurant professionnellement à B-1310 La Hulpe, 92 avenue Reine Astrid.
- Monsieur William LERINCKX, né à Halle, le 27 janvier 1971, demeurant professionnellement à B-1310 La Hulpe, 92 avenue Reine Astrid.
- Monsieur Sydney BENS, né à Etterbeek, le 26 avril 1962, demeurant professionnellement à B-1310 La Hulpe, 92 avenue Reine Astrid.
- Monsieur Olivier RALET, né à Uccle, le 03 août 1957, demeurant professionnellement à B-1310 La Hulpe, 92 avenue Reine Astrid.
- Monsieur Laurent COLLIER, né à Bruxelles, le 07 octobre 1972, demeurant professionnellement à B-1310 La Hulpe, 92, avenue Reine Astrid.

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour aux fonctions d'administrateurs de catégorie B et pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Vincent ADAM, né à Bastogne, le 22 avril 1966, demeurant professionnellement à L-8480 Eischen, 38, cité Aischdall.
- Monsieur Hugues LERMUSIAUX, né à Namur, le 24 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen-Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature pouvant engager la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier les articles 9, 10, 11 et 13 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 9. Administration de la Société.

- 9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, comprenant des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B, le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.
- 9.2 Les administrateurs sont élus par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.
- 9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

- 10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président. Il peut désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.
- 10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.
- 10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.



Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

- 10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.
- 10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. Tenue dans ces conditions, la réunion sera considérée comme l'ayant été au siège social.
- 10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.
- 10.8 Les copies ou extraits des décisions du conseil d'administration pour être valables, sont signés conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.
- **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion à un comité de direction, sans pour autant que cette délégation puisse porter sur la politique générale de la société ou sur l'ensemble des actes réservés par la loi au conseil d'administration. Le comité de direction se compose de plusieurs personnes, qu'elles soient administrateurs ou non. Les conditions de désignation des membres du comité de direction, leur révocation, leur rémunération, la durée de leur mission et le mode de fonctionnement du comité de direction sont déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de surveiller le comité de direction.

Le conseil d'administration peut créer en son sein et sous sa responsabilité un ou plusieurs comités consultatifs. Les conditions de désignation des membres de ces comités, leur révocation, leur rémunération, la durée de leur mission et le mode de fonctionnement de ces comités sont déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui peuvent agir seules. Si la personne chargée de la gestion journalière est également administrateur, elle portera le titre d'administrateur délégué, et devra être choisie parmi les administrateurs de catégorie A. Dans le cas contraire, elle portera le titre de directeur général.

Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs mandataires spéciaux pour des questions spécifiques et déterminées.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des personnes auxquelles il a délégué des compétences. Cette rémunération peut être forfaitaire ou variable.

- 13. Représentation
- A) Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, de même que tous recours judiciaires ou administratifs sont intentés, formés ou soutenus au nom de la Société par deux administrateurs, dont au minimum un de catégorie A, agissant conjointement.
- B) Dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, ainsi que dans les procurations, la société est représentée et engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle d'un administrateur de catégorie A.
- C) Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué.
- D) La Société est en outre valablement engagée par la signature individuelle de toute personne à ce spécialement déléguée par le conseil dans les limites de son mandat.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DOZOT, C.GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14884. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015076086/162.

(150086651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.



Rentatruck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.558.

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg sous la dénomination de "RENTATRUCK S.à r.l.", ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.558, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3088 du 15 décembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2014, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2935 du 14 octobre 2014.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé, à savoir:

GLOBAL LOGISTICS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.580,

ici représentée par Madame Yolène HOUIT, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

GLOBAL LOGISTICS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.580.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux gérants de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. HOUIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/10. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076297/54.

(150087116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.255.082,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of April, before Me Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bock Capital Investors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of twenty-two million four hundred and two thousand one hundred seventy-seven Euros (EUR 22,402,177.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on March 5, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

- (1) TA EU Acquisitions S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA EU Acquisitions),
- (2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventynine thousand eighty-eight Euros (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA EU Acquisitions II),
- (3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA EU Acquisitions III),
- (4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.219 (TA EU Acquisitions IV),
- (5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA EU Acquisitions Zebra),
- (6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),
- (7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (TA EU Acquisitions V),
- (8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of one million two hundred and sixty-one thousand four hundred and ninety-nine Euros and eighty cents (EUR 1,261,499.80) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.062 (TA EU Acquisitions VI),
- (9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirtythree point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.043 (TA EU Acquisitions VII),



- (10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-eight Euros and ninety Cents (EUR 5,420,538.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.540 (EU Acquisitions Fuji),
- (11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195203 (Bock EU Acquisitions Sakana) and
- (12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195864 (Bock EU Acquisitions IOL and, together with TA EU Acquisitions, TA EU Acquisitions II, TA EU Acquisitions IV, TA EU Acquisitions Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA EU Acquisitions VII, EU Acquisitions Fuji and Bock EU Acquisitions Sakana, the Shareholders).

Each of the Shareholders is hereby represented by Mr. Benjamin Scotti, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

- 1. Waiver of convening notice;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros (EUR 1,852,905.-) in order to bring it from its present amount of twenty-two million four hundred and two thousand one hundred seventy-seven Euros (EUR 22,402,177.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares), (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares), (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares), (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares); (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares), (xii) twelve thousand five hundred (12,500) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares), and (xiii) twelve thousand five hundred (12,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares), all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-four million two hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 24,255,082.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, and (xiii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- 3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros and twenty-three Cents (EUR 1,852,905.23) to be made by Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l.;
- 4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above and further amendments thereto;
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., acting individually,



to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

- 6. Miscellaneous.
- III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros (EUR 1,852,905.-) in order to bring it from its present amount of twenty-two million four hundred and two thousand one hundred seventy-seven Euros (EUR 22,402,177.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares; (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5.420,539) Class J Tracker Shares, (xii) twelve thousand five hundred (12,500) Class K Tracker Shares, and (xiii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-four million two hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 24,255,082.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares, (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, (ix) one million two hundred sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares, (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares, (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares, (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, and (xiii) twelve thousand five hundred (12,500) Class L Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., aforementioned and represented as stated above, who subscribes for one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five (1,852,905) newly issued Class K Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros and twenty-three Cents (EUR 1,852,905.23).

Such contribution in cash, in the aggregate amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros and twenty-three Cents (EUR 1,852,905.23), shall be allocated for one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros (EUR 1,852,905.-) to the corporate capital of the Company and for twenty-three Cents (0.23) to the share premium account of the Company.

The amount of one million eight hundred fifty-two thousand nine hundred five Euros and twenty-three Cents (EUR 1,852,905.23) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

- "5.1. The Company's share capital is set at twenty-four million two hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 24,255,082.-), divided into:
 - (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
 - (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);



- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
- (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares):
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares);
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares),
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares), and
 - (xiii) twelve thousand five hundred (12,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) additional Class C Tracker Shares, (iv) additional Class D Tracker Shares, (v) additional Class E Tracker shares, (vi) additional Class F Tracker Shares, (vii) additional Class G Tracker Shares, (viii) additional Class H Tracker Shares, (ix) additional Class I Tracker Shares, (x) additional Class J Tracker Shares, additional Class K Tracker Shares, and (xii) additional Class L Tracker Shares, all in registered form and each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l..

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l..

The Class C Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg III S.à r.l..

The Class D Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg II S.à r.l..

The Class E Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l.

The Class F Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Mountainstream Holding II S.à r.l..

The Class G Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg V S.à r.l..

The Class H Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

The Class I Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

The Class J Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

The Class K Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à r.l..

The Class L Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l..

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.".

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of



the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand fifty Euro (EUR 3,050.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bock Capital Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-deux millions quatre cent deux mille cent soixante-dix-sept Euros (EUR 22.402.177.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° - 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 mars 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

- (1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatrevingts Euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161381 (TA EU Acquisitions),
- (2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingthuit Euros (EUR 7.079.088.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161379 (TA EU Acquisitions II),
- (3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatrevingts Euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161383 (TA EU Acquisitions III),
- (4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171219 (TA EU Acquisitions IV),
- (5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168321 (TA EU Acquisitions Zebra),
- (6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10,000,000.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),
- (7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175263 (TA EU Acquisitions V),
- (8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent soixante-et-un mille quatre



cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 1.261.499,80) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062 (TA EU Acquisitions VI),

- (9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix-huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (TA EU Acquisitions VII),
- (10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-huit Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 5.420.538,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189540 (EU Acquisitions Fuji),
- (11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (EUR 1.865.405.-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195203 (Bock EU Acquisitions Sakana), et
- (12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195864 (Bock EU Acquisitions IOL et, ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA EU Acquisitions VI, EU Acquisitions Fuji et Bock EU Acquisitions Sakana, les Associés).

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Benjamin Scotti, dont l'adresse professionnelle est située au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

- 1. Renonciation à l'avis de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinq Euros (EUR 1.852.905.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions quatre cent deux mille cent soixantedix-sept Euros (EUR 22.402.177.-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Tracantes de Catégorie A), (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales tracantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I); (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J), (xii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K), et (xiii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L), toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingtquatre millions deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 24.255.082.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I; (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J; (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405.-) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, et (xiii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;



- 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour un montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros et vingt-trois Centimes (EUR 1.865.405,23) à faire par Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l.;
- 4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social définie aux points 2. et 3. ci-dessus et autres modifications y relatives;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et
 - 6. Divers.
 - III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

(i) L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinq Euros (EUR 1.852.905.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions quatre cent deux mille cent soixante-dix-sept Euros (EUR 22.402.177.-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I; (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trenteneuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J. (xii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt-quatre millions deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 24.255.082.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F, (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, (ix) un million deux cent soixanteet-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H, (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I; (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J, (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, et (xiii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à un million huit cent cinquante-deux mille neuf cent cinq (1.852.905) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros et vingt-trois Centimes (EUR 1.865.405,23).

Cet apport en numéraire d'un montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros et vingt-trois Centimes (EUR 1.865.405,23) sera affecté à hauteur d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405.-) au compte de capital social de la Société et à hauteur de vingt-trois Centimes (0,23) au compte de prime d'émission de la Société.



Le montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros et vingt-trois Centimes (EUR 1.865.405,23) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

- L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:
- « **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre millions deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 24.255.082.-), représenté par
 - (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);
- (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);
- (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);
- (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I);
- (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J);
- (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K; et
- (xiii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L.

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D supplémentaires, (v) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie E supplémentaires, (vi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie H supplémentaires, (vi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie I supplémentaires, (x) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie J supplémentaires, (xi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie K supplémentaires et (xii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg III S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Mountainstream Holding II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg V S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VI S.à r.l..



Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l..

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignées collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille cinquante euros (EUR 3.050,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec les parties comparantes.

Signé: B. SCOTTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015076577/486.

(150088679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

RCAF VI Mallard Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 276.140,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.736.

Il résulte de 2 contrats de transfert de parts sociales datés du 31 décembre 2014 que les associés de la société ont transféré un total de 138,070 parts sociales de la société à REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147145 dans les proportions suivantes:

- RCAF VI Mallard, LLC, ayant son siège social auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle, United States of America, a transféré avec effet au 31 décembre 2014 un total de 103,248 parts sociales de la Société à REF IV Luxembourg S.à r.l.
- RCAF VI-A Mallard, LLC, ayant son siège social auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle, United States of America, a transféré avec effet au 31 décembre 2014 un total de 34,822 parts sociales de la Société à REF IV Luxembourg S.à r.l.

Suite à ces transferts, les 276,140 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

RCAF VI Mallard, LLC détient un total de 103,248 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

10,325 parts sociales ordinaires



10,325 parts sociales de classe A

10,325 parts sociales de classe B

10,324 parts sociales de classe C

10,324 parts sociales de classe D

10,325 parts sociales de classe E

10,325 parts sociales de classe F

10,325 parts sociales de classe G

10,325 parts sociales de classe H

10,325 parts sociales de classe I

RCAF VI-A Mallard, LLC détient un total de 34,822 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

3,482 parts sociales ordinaires

3,482 parts sociales de classe A

3,482 parts sociales de classe B

3,483 parts sociales de classe C

3,483 parts sociales de classe D

3,482 parts sociales de classe E

3,482 parts sociales de classe F

3,482 parts sociales de classe G

3,482 parts sociales de classe H

3,482 parts sociales de classe I

REF IV Luxembourg S.à r.l. détient un total de 138,070 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

13,807 parts sociales ordinaires

13,807 parts sociales de classe A

13,807 parts sociales de classe B

13,807 parts sociales de classe C

13,807 parts sociales de classe D

13,807 parts sociales de classe E

13,807 parts sociales de classe F

13,807 parts sociales de classe G

13,807 parts sociales de classe H

13,807 parts sociales de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RCAF VI Mallard Finance Limited

Référence de publication: 2015077286/54.

(150087953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

XGo, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 135.233.

L'AN DEUX MILLE QUINZE.

LE DOUZE MAI.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Xgo", avec siège social à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie, Commune de Koerich, constituée par acte notarié du 19 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 7 février 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 218 janvier 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 872 du 27 avril 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Virginie KLOPP, employée, demeurant professionnellement à 6, Rue d'Arlon L-8399 Windhof,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie KLOPP prénommée.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Constater que les actions sont toutes nominatives.
- 2) Modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

- 3) Prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration de verser des acomptes sur dividendes et modifier en conséquence les statuts de la société par insertion d'un nouvel article entre les articles 12 et 13 des statuts, article qui aura la teneur suivante:
- « **Art. 13. (Nouveau).** Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

- 4) Renumérotation de l'actuel article 13 en article 14.
- 5) Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que les mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de cinquante euros (50 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la société, sont toutes sous forme nominative.

Le registre des actionnaires est déposé sur la table du bureau de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.



Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner la possibilité au Conseil d'Administration de la société de verser des acomptes sur dividendes et d'insérer cette possibilité dans les statuts de la société.

Il est décidé en conséquence d'insérer un nouvel article entre les actuels articles 12 et 13, nouvel article qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13. (Nouveau).** Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renuméroter l'actuel article 13 des statuts en article 14.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077491/108.

(150087659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

ZHS Holding 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 197.025.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg,

Appears

SPI Group SA, a société anonyme incorporated under the laws of Switzerland, with its registered office at 17, Chemin Louis-Dunant, CH - 1202 Geneva, Switzerland, registered with the Geneva Register of Trade under the number CHE-109.384.687,

here duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.



Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "ZHS Holding 5".
- **Art. 3.** The purpose of the Company is to acquire and hold direct or indirect participations in other companies and enterprises of any kind in Luxembourg and abroad, and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, or in any other way any securities, rights, trademarks, patents and licences, and other intellectual property rights worldwide, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, finance, sell, licence or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may also grant loans and other forms of financing to other group companies or third parties and provide security of any sort for the direct or indirect benefit of group companies or third parties, in particular in the form of guarantees, pledges or fiduciary assignments of assets of the Company.

The Company may carry out any commercial, financial and movable operations, directly or indirectly connected to its purpose, or that can promote its achievement.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 26,675 (twenty-six thousand six hundred seventy-five United States dollars), represented by 26,675 (twenty-six thousand six hundred seventy-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - **Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.



Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by (i) the sole signature of any manager for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, not exceeding USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States dollars) and (ii) the joint signature of two managers for any payment or obligation that can be reasonably assessed by the managers, equal or greater than USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States dollars). Notwithstanding the foregoing, the manager or managers shall be subject to the requirements set forth in Article 13 below in respect of prior approval of certain transactions by the Company's shareholders.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.



The managers may participate in a board of managers meeting by phone, video-conference, or any other suitable tele-communication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

- a) All resolution to be taken by the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall require the prior approval of the shareholders of the Company representing at least 80% (eighty percent) of the share capital, in respect of:
- 1) Acquisition, alienation or encumbrance of the shareholding, participation or other interest in any company or other entity of any legal form other than those acquisitions, alienations or encumbrances in which all parties thereto are either the Company or an Affiliate thereof. For the avoidance of doubt, no prior approval of the shareholder of the Company shall be required for the incorporation by the Company of any Subsidiary or branch;
- 2) Any transactions other than those mentioned in subparagraph 1 above leading to acquisition, alienation or encumbrance of any assets including funds (but excluding any intellectual property rights assets), if the value of such assets exceeds USD 1,000,000 (one million United States dollars) per transaction or series of transactions.
- 3) issuance of guarantees, sureties or other undertakings to be jointly or severally liable for the performance of obligations by a third party if the value of secured obligations exceeds USD 1,000,000 (one million United States dollars) per transaction or series of transactions, other than extensions in time of guarantees of no greater than one year per extension, sureties or other undertakings previously approved as provided herein or any modification of any guarantee, surety or undertaking by which the liability of the issuer thereof is reduced;
- 4) any lending or borrowing for an amount in excess of USD 1,000,000 (one million United States dollars) per transaction or series of transactions;
- 5) taking resolutions by the Company as a director, manager, shareholder, participant, founder or in any similar capacity approving (i) transactions described in subparagraphs 1-4 above to be concluded by the Subsidiaries of the Company, (ii) amendment of the memorandum and/or articles of incorporation, charter or other similar constituent document of the Subsidiaries of the Company, (iii) issuance of shares, issuance of other securities convertible into shares, consolidation or splitting of shares of the Subsidiaries of the Company, (iv) liquidation or reorganization of the Subsidiaries of the Company, except where the market value (determined objectively) does not exceed USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars).

Reasonably in advance of the entering into any transaction described in subparagraphs 2, 3 and 4 above, the value of which is more than USD 250,000 (two hundred fifty thousand United States dollars) but less than USD 1,000,000 (one million United States dollars), the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall inform the shareholders about all substantial terms and conditions thereof. For the purpose of the present article the following expressions shall have the following meanings:

"Subsidiary" shall mean a legal entity in which the Company holds directly any number of shares, participation or other interest;

"Affiliate" shall mean any individual or legal entity that is controlling the Company, under the same control as the Company, or is controlled by the Company (for the purpose of these definition the term "control" shall mean holding, directly or indirectly 50% (fifty percent) or more of the voting shares or participation interest of a legal entity, and the words "controlling" and "controlled" shall be construed accordingly).

- b) Any transaction leading to acquisition, alienation or encumbrance of any intellectual property rights assets of whatever value shall require the prior consent of SPI Group S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 123116, acting as the corporation being the ultimate majority shareholder of the Company.
- **Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.



General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole share-holder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.
- **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".



Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 26,675 (twenty-six thousand six hundred seventy-five) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed as the sole manager:
- Alexey Viktorovich Oliynik, with his professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The manager shall serve for an undetermined duration.

The manager shall have the limited signature authority set out in Article 12 hereof, at all times subject to those cases requiring prior notification or approval of the shareholders of the Company as set forth in Article 13 (as the case may be).

2) The Company shall have its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparait

SPI Group SA, une société anonyme constituée selon le droit suisse, ayant son siège social sis au 17, Chemin Louis-Dunant, CH - 1202 Genève, Suisse, immatriculée au Registre du Commerce de Genève sous le numéro CHE-109.384.687,

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée; et

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
 - Art. 2. La dénomination de la Société sera «ZHS Holding 5».
- **Art. 3.** La Société a pour but de prendre et de détenir des participations directes ou indirectes dans des sociétés et entreprises de tous genres au Luxembourg et à l'étranger et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, marques, brevets et licences et autres droits de propriété intellectuelle partout dans le monde, droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur, les financer, les concéder en licence et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant.

La Société peut également accorder des prêts ou tout autre forme de financement à des sociétés du même groupe ou à des tiers, ainsi que donner des sûretés de tout genre, au bénéfice direct ou indirect de sociétés du même groupe ou de tiers, en particulier sous la forme de garanties, gages ou sûretés sur les actifs de la société.

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à son but ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.



Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 26.675 USD (vingt-six mille six cent soixante quinze dollars des Etats Unis) représenté par 26.675 (vingt-six mille six cent soixante quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollars des Etats Unis) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par (i) la seule signature de tout gérant pour tout paiement ou obligation dont les gérants peuvent raisonnablement estimer que le montant ne dépasse pas 250.000 USD (deux cent cinquante mille dollars américains) et (ii) par la signature conjointe de deux gérants pour tout paiement ou obligation dont les gérants peuvent raisonnablement estimer que le montant est égal ou supérieur à 250.000 USD (deux cent cinquante mille dollars américains). Sans préjudice des dispositions qui précèdent, le gérant ou les gérants devront respecter les conditions posées à l'article 13 ci-dessous en ce qui concerne l'approbation préalable de certaines transactions par les associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.



Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

- a) Toutes les résolutions devant être prises par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, devront requérir l'approbation antérieure des associés de la Société représentant au moins 80% (quatre-vingts pourcents) du capital social en ce qui concerne:
- 1) l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage de parts, de participation ou autre intérêt dans toute société ou autre entreprise quelle que soit sa forme autres que les acquisitions, aliénations ou mises en gage dans lesquelles toutes les parties impliquées sont soit la Société, soit une Filiale. Afin de lever toute ambiguïté, aucune autorisation préalable des associés de la Société ne sera exigée pour la constitution par la Société de toute Filiale ou succursale;
- 2) toute transaction autre que celles mentionnées dans le sous-paragraphe 1 ci-dessus conduisant à l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage d'actif, incluant des fonds, (mais excluant tout actif et droit de propriété intellectuelle) si la valeur des actifs excède 1.000.000 USD (un million de dollars américains) par transaction ou série de transactions, sauf si ces transactions sont conclues par la Société avec un Affilié;
- 3) l'émission de garanties, sûretés ou autres engagements rendant la Société conjointement ou solidairement responsable de l'exécution d'obligations par un tiers si la valeur des obligations garanties excède 1.000.000 USD (un million de dollars américains) par transaction ou série de transactions, autres que des extensions de garanties dans le temps pourvu que chacune des extensions ne dépasse pas un an, sûretés ou autres engagements précédemment approuvés tels que prévus ici or toute modification de toute garantie, sûreté ou engagement par laquelle la responsabilité de son émetteur est réduite;
- 4) tout prêt ou emprunt pour un montant excédant 1.000.000 USD (un million de dollars américains) par transaction ou série de transactions, excepté pour les prêts accordés à ou reçus d'un Affilié;
- 5) la prise de résolutions par la Société en tant que directeur, gérant, associé, participant, fondateur ou en tant que toute autre capacité similaire approuvant (i) les transactions décrites dans les sous-paragraphes 1 à 4 ci-dessus devant être conclues par les Filiales de la Société, (ii) la modification du mémorandum et/ou des statuts, chartes ou autre document constituant



les Filiales de la Société, (iii) l'émission de parts sociales ou d'autres sûretés convertibles en parts sociales, la consolidation ou la division de parts sociales des Filiales de la Société, (iv) la liquidation ou la réorganisation des Filiales de la Société, sauf si la valeur de marché (déterminée objectivement) n'excède pas 100.000 USD (cent mille dollars américains).

Endéans un délai raisonnable précédant la conclusion des transactions décrites dans les sous-paragraphes 2, 3 et 4 cidessus, dont la valeur est supérieure à 250.000 USD (deux cent cinquante mille dollars américains) mais inférieure à 1.000.000 USD (un million de dollars américains), le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, doit informer les associés de tous les termes substantiels et les conditions y relatif. Pour le besoin de cet article 13, les expressions cidessous auront les significations suivantes:

«Filiale» filiale signifie une personne morale dans laquelle la Société détient directement toute part sociale, participation ou autre intérêt;

«Affilié» signifie toute personne physique ou toute entité légale contrôlant la Société, ou soumis au même contrôle que celui de la Société, ou contrôlées par la Société (pour le besoin d'une définition le terme «contrôle» signifie la détention directe ou indirecte de 50% (cinquante pourcents) ou plus des parts avec droits de vote ou des parts d'intérêt d'une personne morale, et les termes «contrôlant» et «contrôlé» doivent être compris dans le même sens).

b) Toute transaction conduisant à l'acquisition, l'aliénation ou la mise en gage de tout actif et droit de propriété intellectuelle quelle que soit sa valeur devra requérir l'approbation préalable de SPI Group S.à r.l., une société de droit luxembourgeois et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 123116, agissant comme la société associée majoritaire ultime de la Société.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.



Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé (s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu' augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des Statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.
- **Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.



Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire à la totalité des 26.675 (vingt-six mille six cent soixante quinze) parts sociales émises par la Société.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) La personne suivante est nommé gérant unique:
- Alexey Viktorovich Oliynik, ayant son adresse professionnelle au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Le gérant disposera du pouvoir de signature limité décrit à l'article 12 des présentes, sous réserve à chaque fois de tous les cas nécessitant une notification préalable ou une approbation des associés de la Société tel que décrit à l'article 13 (le cas échéant).

2) Le siège social de la Société est établi au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14946. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077499/594.

(150088650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Coveris Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 179.252.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteen of May

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of Coveris Intermediate Holdings S.à r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 179 252 (the Company).

The Company was incorporated on July 4, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler Civil law notary residing in Esch-sur-Alzette Grand Duchy of Luxembourg, published on September 24, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2343.

The Meeting opens and the Meeting elects Serge Bernard as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer) and the Meeting elects as secretary of the Meeting (the Secretary) Ms Caroline Ramier as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.



The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, present or represented, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. It appears from the attendance list that all the THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE Euro (1.- EUR) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) are duly represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
 - 2. Transfer of registered office;
 - 3. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder then unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders, present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting, duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the registered office of the Company to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with effect from the date of the present notarial deed.

Third resolution

Following the above resolution, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended to give it henceforth the following content:

« Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société Coveris Intermediate Holdings S.à r.l.

Établie dans le Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179 252 (la Société).

La Société a été constituée le 4 juillet 2013, suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 24 septembre 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2343.

L'Assemblée est ouverte et l'Assemblée élit M. Serge BERNARD comme président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Mme Caroline RAMIER.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau.

Les associés, présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur la liste de présence qui restera attachée aux présentes résolutions après avoir été signée par l'associé unique, présent ou représenté, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les représentants des actionnaires, le Bureau et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être soumises avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.



Lesdites parties comparantes, présentes ou représentées, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qu'il suit:

- I. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de Un Euro (1.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à trente-et-un mille Euro (31.000 EUR) sont dûment présentes ou représentées à l'Assemblé, qui est en conséquence dûment constituée et peut valablement délibérer et prendre les résolutions relatives aux points de l'agenda.
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 - 2. Transfert de siège;
 - 3. Divers.
 - III. Que l'associée unique prend ensuite unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, et se considère comme dûment convoquée et déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 5 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg».

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite aux parties comparantes et leurs mandataires respectifs, ces derniers ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Bernard, C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2015. Relation: EAC/2015/11126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2015.

Jean Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015077638/108.

(150088952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Earlsfort Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.478.948,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 6, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.939.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Earlsfort Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191.939 and having a share capital amounting to one million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and forty-eight euros (EUR 1,478,948.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the Maître Jean Seckler, notary in Junglingster, Grand Duchy of Luxembourg, passed on November 6, 2014, and published on December 9, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3777, page 181281. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.



THERE APPEARED:

Avestus Capital Partners, an Irish unlimited company having its registered office at Embassy House, Ballsbridge Terrace, Dublin 4, Ireland and registered with the Companies Registration Office under number 481555 (Avestus Capital),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Avestus Nominees Limited, an Irish limited company having its registered office at Embassy House, Ballsbridge Terrace, Dublin 4, Ireland and registered with the Companies Registration Office under number 375919 (Avestus Nominees, and together with Avestus Capital, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary, to record the following:

- I. the (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares in registered form having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, (ii) one hundred thousand (100,000) class 1 mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and (iii) one hundred and forty-six million five hundred and forty-four thousand eight hundred (146,544,800) class 2 mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company in an amount of one million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and forty-eight euros (EUR 1,478,948.-), are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate upon the items of the agenda reproduced below.
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
 - (i) waiver of convening notice;
 - (ii) amendment of article 15.2 of the Articles;
 - (iii) amendment of article 17 of the Articles;
 - (iv) amendment of section VII. Definitions of the Articles; and
 - (v) miscellaneous.
 - III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second Resolution

The Meeting resolves to amend article 15.2 of the Articles so that it shall from now on read as follows:

- "15.2. Any remaining profits shall be allocated in accordance with the Partnership Agreement and by priority to the payment to the MRPS holders or to the allocation to the MRPS reserve accounts of the following preferred dividend entitlements:
- (i) each Class 1 MRPS entitles its holder(s) to the higher of (i) a preferential and cumulative dividend at an annual rate of one percent (1%) of the nominal value of the share capital represented by such Class 1 MRPS (the Fixed Return 1) or (ii) a preferential and cumulative dividend in an amount equal to the net Promote Distributions to be received by the Company from its investment in the Partnership in accordance with the Partnership Agreement (the Class 1 Return). Such Class 1 Return shall accrue daily from the date of issuance of the Class 1 MRPS and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case might be, even for the years when the Company does not have profits; and
- (ii) each Class 2 MRPS entitles its holder(s) to the higher of (i) a preferential and cumulative dividend at an annual rate of one percent (1%) of the nominal value of the share capital represented by such Class 2 MRPS (the Fixed Return 2) or (ii) the net Standard Distribution to be received by the Company from its investment in the Partnership in accordance with the Partnership Agreement minus the Margin (the Class 2 Return). Such Class 2 Return shall accrue daily from the date of issuance of the Class 2 MRPS and shall be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case might be, even for the years when the Company does not have profits."

Third Resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles so that it from now on shall read as follows:

"17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles and these Articles are to be interpreted in the light of the Partnership Agreement."



Fourth Resolution

The Meeting resolves to amend Section VII. Definitions of the Articles so that it from now on shall read as follows:

"Articles has the meaning ascribed to it in Article 1;

Class 1 Return has the meaning ascribed to it in Article 15;

Class 2 Return has the meaning ascribed to it in Article 15;

Class 1 MRPS has the meaning ascribed to it in Article 5;

Class 2 MRPS has the meaning ascribed to it in Article 5;

Company has the meaning ascribed to it in Article 1;

IRR has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement;

Law has the meaning ascribed to it in Article 1;

Limited Partners has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement;

Marathon has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement;

Margin means the arm's length margin as determined by the board of managers;

Maturity Date has the meaning ascribed to it in Article 6;

MRPS has the meaning ascribed to it in Article 5;

OP Standard Distribution has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement;

Ordinary Shares has the meaning ascribed to it in Article 5;

Partnership means MAV I LP, a partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands;

Partnership Agreement means any partnership agreement that may be entered into by the Company from time to time and relating to the Partnership;

Plum Standard Distribution has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement;

Promote Distributions has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement;

Proportionate Basis has the meaning ascribed to it in the Partnership Agreement;

Redemption Price has the meaning ascribed to it in Article 6;

Shares has the meaning ascribed to it in Article 5; and

Standard Distribution means either an OP Standard Distribution or a Plum Standard Distribution, as the case may be."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Earlsfort Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.939 et ayant un capital social d'un montant d'un million quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 1,478,948.-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3777, page 181281, le 9 décembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

ONT COMPARU:

Avestus Capital Partners, une société Irlandaise ayant son siège social à l'Embassy House, Ballsbridge Terrace, Dublin 4, Irlande et enregistrée au Bureau d'Enregistrement des Sociétés sous le numéro 481555 (Avestus Capital),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et



Avestus Nominees Limited, une société Irlandaise ayant son siège social à l'Embassy House, Ballsbridge Terrace, Dublin 4, Irlande et enregistrée au Bureau d'Enregistrement des Sociétés sous le numéro 375919 (Avestus Nominees, et ensemble avec Avestus Capital, les Associés),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resterons annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les (i) un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) cent mille (100.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (iii) cent quarante-six millions cinq cent quarante-quatre mille huit cent (146.544.800) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe 2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 1,478,948.-), sont dûment représentées à cette Assemblée qui est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.
 - II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
 - (i) Renonciation aux formalités de convocation;
 - (ii) Modification de l'article 15.2 des Statuts;
 - (iii) Modification de l'article 17 des Statuts;
 - (iv) Modification de la section VII. Définitions des Statuts; et
 - (v) Divers.
 - III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution

- L'Assemblée décide de modifier l'article 15.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- « **15.2.** Tous les bénéfices restants devront être attribués en conformité avec le Contrat de Partenariat et par priorité au paiement des détenteurs de MRPS ou alloués aux comptes de réserve MRPS:
- (i) chaque MRPS de Classe 1 permet à son détenteur(s) au plus à (i) un dividende préférentiel et cumulatif à un taux annuel de un pour cent (1%) de la valeur nominale du capital social représentée par cette MRPS de Classe 1 (le Rendement Fixe 1) ou à (ii) un dividende préférentiel et cumulatif d'un montant égal aux Distributions de Promotions nettes reçues par la Société de son investissement dans le Partenariat conformément au Contrat de Partenariat (le Rendement de Classe 1). Ce Rendement de Classe 1 commencera à courir tous les jours à partir de la date d'émission des MRPS de Classe 1 et sera calculé en supposant une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années où la Société ne dispose pas de bénéfices; et
- (ii) chaque MRPS de Classe 2 permet à son détenteur(s) au plus à (i) un dividende préférentiel et cumulatif à un taux annuel de un pour cent (1%) de la valeur nominale du capital social représentée par cette MRPS de Classe 2 (le Rendement Fixe 2) ou (ii) aux Distributions Standard nettes reçues par la Société de son investissement dans le Partenariat conformément au Contrat de Partenariat, moins la Marge (le Rendement de Classe 2). Ce Rendement de Classe 2 commencera à courir tous les jours à partir de la date d'émission des MRPS de Classe 2 et sera calculé en supposant une année de 365 ou 366 jours, selon le cas, même pour les années où la société n'a pas de bénéfices».

Troisième Résolution

- L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- « 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et les Statuts doivent être interprétés à la lumière du Contrat de Partenariat».

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de modifier la section VII. Définitions des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Statuts a le sens qui lui est attribué à l'Article 1;

Rendement de Classe 1 a le sens qui lui est attribué à l'Article 15;

Rendement de Classe 2 a le sens qui lui est attribué à l'Article 15;

MRPS de Classe 1 a le sens qui lui est attribué à l'Article 5;



MRPS de Classe 2 a le sens qui lui est attribué à l'Article 5;

Société a le sens qui lui est attribué à l'Article 1;

IRR a le sens qui lui est attribué dans le Contrat de Partenariat;

Loi a le sens qui lui est attribué à l'Article 1;

Limited Partners a le sens qui lui est attribué dans le Contrat de Partenariat;

Marathon a le sens qui lui est attribué dans le Contrat de Partenariat;

Marge signifie la marge à la valeur de marché entre personnes indépendantes comme déterminé par le conseil de gérance;

Date d'Echéance a le sens qui lui est attribué à l'Article 6;

MRPS a le sens qui lui est attribué à l'Article 5;

Distribution Standard OP a le sens qui lui est attribué dans le Contrat de Partenariat;

Parts Sociales Ordinaires a le sens qui lui est attribué à l'Article 5;

Partenariat signifie MAV I LP, un partenariat constituée en vertu des lois des Iles Cayman;

Contrat de Partenariat signifie tout contrat de partenariat qui pourrait être conclu par la Société de temps à autres et concernant le Partenariat;

Distribution Standard Plum a le sens qui lui est attribué dans le Contrat de Partenariat;

Distributions de Promotion a le sens qui lui est attribué dans le Contrat de Partenariat;

Base Proportionnelle a le sens qui lui est attribué dans le Contrat de Partenariat;

Prix de Rachat a le sens qui lui est attribué à l'Article 6;

Parts Sociales a le sens qui lui est attribué à l'Article 5; et

Distribution Standard signifie soit une Distribution Standard OP ou une Distribution Standard Plum, selon le cas.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/13510. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015078403/216.

(150089897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Rhine Germany Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.267.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May, before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Rhine Germany Mezzco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196267 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 9, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.



There appeared:

Rhine Germany Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 194912 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mrs Fanny Aussedat, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the five hundred (500) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each, are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted, can be held without prior notice and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Amendment to article 2. of the articles of association of the Company which shall read as follows:

"The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation, which form part of the same group of companies as the Company or any other company, as the case may be.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.";

- 2. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art.2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.



The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation, which form part of the same group of companies as the Company or any other company, as the case may be.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks German and English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am dreizehnten Mai, vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) abgehalten des alleinigen Gesellschafters der Rhine Germany Mezzco S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, mit einem Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 196.267 eingetragen (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 9. April 2015, nicht jetzt im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde seit der Eintragung nicht geändert.

Erschienen:

Rhine Germany Midco S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, mit Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 194912 eingetragen (der Alleinige Gesellschafter).

Der Alleinige Gesellschafter wird durch Frau Fanny Aussedat, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, vertreten.

Nachdem der bevollmächtigte Vertreter des Alleinigen Gesellschafter und der unterzeichnende Notar die Vollmacht ne varietur unterschrieben haben, wird die genannte Vollmacht der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Der Alleinige Gesellschafter ersucht den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- I. Die fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft haben einen Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil und werden ordnungsmäßig bei dieser Versammlung vertreten. Die Versammlung wurde ordnungsgemäß festgesetzt und kann ohne Vorbescheid abgehalten werden, und über die folgenden Tagesordnungspunkte abstimmen.
 - II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:
 - 1. Änderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise



wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (up-stream als auch sidestream), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt, die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, oder gegebenfalls jede andere Gesellschaft, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen."; und

- 2. Sonstiges.
- III. Der Alleinige Gesellschafter hat den folgenden alleinigen Beschluss genommen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft der von nun an wie folgt lautet, abzuändern:

"Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an inund ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (up-stream als auch sidestream), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt, die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, oder gegebenfalls jede andere Gesellschaft, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilien



enfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen."

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entgelte oder Gebühren in jedweder Form, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde anfallen, werden auf den Betrag von ungefähr eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar der Deutsch und Englisch versteht und spricht, stellt fest, dass die vorliegende Urkunde auf Antrag von der erschienenen Person in Englisch geschrieben wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag der selben erschienenen Person und im Falle von Unvereinbarkeiten zwischen dem deutschen Text und dem englischen Text, wird der englische Text Vorrang haben.

Diese notarielle Urkunde ist in Luxemburg am vorgenannten Datum aufgenommen worden.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei laut verlesen wurde, hat besagter Bevollmächtigter zusammen mit mir, Notar, die vorliegende notarielle Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F. AUSSEDAT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015078778/216.

(150089728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

- L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Internationale à Luxembourg qui s'est tenue en date du 24 avril 2015 a pris acte:
- de la prolongation du mandat de M. François Pauly comme Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2017;
- du renouvellement du mandat de M. Hugues Delcourt comme Administrateur pour une durée de 4 ans, venant à échéance lors de l'AGO de 2019;
- du renouvellement du mandat de M. Frank Wagener comme Administrateur pour une durée de 4 ans, venant à échéance lors de l'AGO de 2019;

La nouvelle composition du Conseil d'administration de la BIL se présente comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
François Pauly	Président	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
George Nasra	Vice-président	15 boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg
Hugues Delcourt	Administrateur	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Robert Glaesener	Administrateur	14 rue Aldringen - L-1118 Luxembourg
Nicholas Harvey	Administrateur	15 boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg
Pascale Toussing	Administrateur	3 rue de la Congrégation - L-1352 Luxembourg
Frank Wagener	Administrateur	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Albert Wildgen	Administrateur	69 boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg
Christophe Zeeb-Ichter	Administrateur	3 rue de la Congrégation - L-1352 Luxembourg
Michel Scharff	Administrateur	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Serge Schimoff	Administrateur	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg
Donny Wagner	Administrateur	69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg



Fernand Welschbillig Administrateur 69 route d'Esch - L-2953 Luxembourg

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Bernard Mommens / Simone Wallers

Secrétaire général / Membre du Comité de direction / Manager

Référence de publication: 2015074355/35.

(150085338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

SOF-10 Aparthotel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.419.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 20 mal 2015 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société SOF-10 Starlight 28 GBP S.à r.l. dont le siège se situe 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro Luxembourg B 195 416.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Starlight 28 GBP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2015075638/19.

(150086061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Lorito Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.450.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 mai 2015

En date du 18 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Claire ALAMICHEL
- Madame Antonella GRAZIANO
- Monsieur Olivier HAMOU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Lorito Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015075421/23.

(150086256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck